

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DES OBJECTIFS INCOMPATIBLES AVEC LA POLITIQUE DE L'INSEE

LORS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA DU 5 DÉCEMBRE 2023, LA DIRECTION A PRÉSENTÉ LE BILAN 2022 ET L'ACTUALITÉ SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES AGENTS. LA CFDT A FORMULÉ PLUSIEURS OBSERVATIONS ET REMARQUES, EN PARTICULIER SUR LES PROCÉDURES DE SIGNALEMENT, LES TENSIONS INTERPERSONNELLES ET LES ACTEURS DE PRÉVENTION. ELLE A DEMANDÉ LA REPRISE DU PROJET DE TOURNAGE DE VIDÉOS POUR MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES ENQUÊTEURS. LES EFFORTS CONSTANTS FOURNIS ET LE DÉVELOPPEMENT DES MULTIPLES PROJETS AURAIENT TOUTE LEUR PLACE SI LA POLITIQUE INSEE N'ÉTAIT PAS UNE RECHERCHE INSATIABLE DE GAINS DE PRODUCTIVITÉS ET D'ÉCONOMIES ENTRAÎNANT DES EFFETS DÉLÉTÈRES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL.

COMPTE RENDU
DE LA FORMATION
SPÉCIALISÉE DU
CSA,
DÉCEMBRE 2023



PARADOXE ENTRE EXIGENCES DE GAINS DE PRODUCTIVITÉ ET POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ

Alors que le Directeur général reconnaissait ces dernières années que l'Insee était « à l'os » pour trouver des gains de productivité, le « moindre mal », dit-il lors du CSA du 30 novembre 2023, aura été de négocier une stabilisation des effectifs dans le nouveau contrat budgétaire Insee 2023-2025 avec une baisse annuelle d'environ 20 agents par an sur la période, c'est à dire « bien inférieure au contrat précédent ».

Aussi, ajoute-t-il, même si les chantiers de productivité les plus importants sont derrière nous, on peut quand même imaginer que des gains de productivité soient encore possibles dans nos métiers.

La CFDT dénonce l'hypocrisie de la Direction Insee dans le discours, son manque de volonté pour agir et défendre ses agents, dans le but non-avoué de plaire et figurer comme « bon élève » auprès du Ministère.

La baisse constante des ressources en effectifs depuis bien des années avec, en face, une charge, qui, elle, augmente globalement, nuit à la santé, au bien-être et à la sécurité des agents.

Elle exprime son désaccord total avec cette politique, incompatible avec la volonté d'améliorer la prévention, la santé et la sécurité des agents au travail.

PROCÉDURES DE SIGNALEMENT

Depuis près de vingt ans, un dispositif de fiches de signalement a été mis en place par le Ministère pour permettre une prise en charge rapide des tensions internes. Ce dispositif est resté peu connu à l'Insee faute de communication de la Direction auprès des personnels, contrairement aux autres directions du Ministère. L'Insee refusait de communiquer son existence jusqu'à récemment, ce dispositif étant alors restreint aux évènements graves.

Avec les discussions sur le plan santé au travail ministériel en 2022 et 2023, le [dispositif des fiches de signalement](#) est remis sur le devant de la scène.

La Direction annonce qu'elle a rédigé [une nouvelle fiche de signalement](#) plus détaillée, en lien avec l'instruction ministérielle du 14 septembre 2023, et maintenant disponible dans le [Registre santé et sécurité au travail \(RSST\)](#).

La CFDT interroge la Direction sur la façon dont elle souhaite communiquer sur le nouveau dispositif des signalements auprès des agents.

Elle demande à continuer les discussions sur la note de procédure de ces signalements.

La Direction répond qu'elle est maintenant en train de revoir le circuit de ces fiches et précise que la façon dont le suivi sera fait a encore besoin d'être clarifié. L'ensemble du dispositif devrait être présenté lors d'un groupe de travail en dialogue social en 2024.

Elle signale qu'en complément au dispositif Insee, une [plateforme ministérielle anonyme](#), encore peu connue, existe sur les violences, le harcèlement moral et sexuel, les agissements sexistes et les actes de discriminations. Il s'agit d'une cellule d'écoute, d'aide et d'orientation juridiques.

Pour la CFDT, le temps de traitement d'une fiche de signalement Insee est encore trop long à ce jour. Elle demande d'en raccourcir efficacement la durée. Trop souvent, la procédure n'était pas respectée par les managers et finissait par être abandonnée. Hormis cette procédure en ligne, la CFDT demande qu'il soit rappelé aux encadrants que le procédé est également maintenant valable quand un agent vient voir ou envoie un mail à son N+1.

Avec la mise en place des nouvelles instances en 2023, la CFDT rappelle que chaque formation spécialisée locale en santé et sécurité au travail doit examiner au moins une fois par an les suites données aux fiches de signalement, aux dépôts dans le RSST et aux déclarations d'accidents de service.

La CFDT rappelle sa demande d'améliorer la visibilité du dispositif de dépôt des observations et des signalements en installant l'icône-raccourci vers le RSST sur le bureau du poste nomade de chaque agent.

La Direction n'apporte pas de réponse.

EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Les fiches de signalements sont insérées au progiciel RSST (registre santé sécurité au travail), sur Symphonie : [lien vers le RSST agent en bureau](#).

Le bouton «signaler une agression» permet d'entrer sur un questionnaire.

Vous y décrivez la situation de tensions, l'agression, les menaces ou les insultes.

Ce questionnaire est également [téléchargeable sur Symphonie](#).

Pour en savoir plus, télécharger :

- [la plaquette](#) expliquant les différents dispositifs ministériels à suivre si vous êtes victimes ou témoins de harcèlement, discrimination, menaces ou violences au travail,
- l'instruction ministérielle du 14/09/2023, décrivant l'ensemble du processus.

TENSIONS INTERPERSONNELLES

La Direction reste très réticente à apporter la transparence demandée sur la résolution des tensions internes.

En février 2021 s'est tenu pour la 1ère fois un groupe de travail dédié à la prévention des tensions interpersonnelles et des agressions.

La CFDT demande une communication large de la note sur la prévention des tensions interpersonnelles présentée en dialogue social.

Elle demande également à poursuivre ce travail de longue haleine avec la Direction afin d'améliorer la prévention et la prise en charge de ces situations.

La Direction donne son accord de principe pour la reprise du sujet de la tension interpersonnelle au sens large : comment la gérer, quel processus enclencher notamment dans les cas très graves.

EXTENSION DU DISPOSITIF PROS-CONSULTE

La Direction annonce que le dispositif [Pros-Consulte](#), plateforme d'écoute psychologique pour la gestion des risques psychosociaux, après avoir été mis à la disposition des seuls enquêteurs, sera désormais étendu à l'ensemble des agents Insee.



PROS-CONSULTE

Pour la CFDT, cet élargissement du dispositif est une bonne chose.

Les agents peuvent avoir besoin d'une écoute complémentaire à celle du médecin du travail. Cependant, l'écoute ne servira à rien si les problèmes de tensions interpersonnelles ou de charge de travail ne sont pas traités en parallèle.

AGENTS DE PRÉVENTION

Le nombre d'agents de prévention en poste à l'Insee en 2022 est de 35, avec 9 conseillers de prévention (CP) et 26 agents de prévention (AP). Seuls les sites de Clermont-Ferrand et Lyon se sont retrouvés sans. Par ailleurs, 10 AP ont pris leur poste cette même année, et 9 ont été formés.

La CFDT demande à éviter, autant que faire se peut, de nommer sur des missions de prévention des nouveaux arrivants sans culture Insee.

Sur ces 26 agents de prévention en fonction, 16 ont une quotité comprise entre 20 et 40 % inclus pour remplir leur mission.

Pour la CFDT, les agents de prévention ont une charge de travail lourde, surtout avec la démultiplication des travaux énergétiques des bâtiments dans le cadre de leur rénovation.

Elle rappelle sa demande que ceux-ci puissent disposer d'une quotité au moins égale à 50 % d'un équivalent temps plein afin de pouvoir mener à bien leur mission.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES, TÉLÉTRAVAIL ET COLLECTIF DE TRAVAIL

L'Insee reste pour le moment à un poste physique par agent. Cependant, avec le développement du télétravail, la Direction reconnaît que la question de l'aménagement des espaces de travail est une vraie question en termes de qualité de vie au travail et de travaux d'équipes.

La CFDT rappelle son souhait de travailler sur la cohésion d'équipe et le collectif de travail à distance ou en présentiel, car l'isolement existe aussi sur site.



PROJET DE VIDÉOS DE PRÉVENTION DES RISQUES ENQUÊTEURS

La CFDT demande la relance du projet de tournage de vidéos dédiées à la prévention des risques enquêteurs « Paroles de prévention » initié en 2019, puis abandonné suite à la crise sanitaire. [Une seule vidéo](#) sur cette thématique avait alors pu être tournée.

La Direction répond qu'elle reprendra ce projet cette année 2024.

FORMATIONS AU SECOURISME

Le nombre d'agents Insee formés au secourisme et aux gestes de premiers secours a été de 244 en 2022, ce qui représente 5% des effectifs totaux. Ce chiffre est de 23 % si l'on cumule les formations suivies sur les six dernières années, l'objectif de la Fonction publique restant toujours de pouvoir former 80 % de ses agents.

La CFDT demande à la Direction ce qu'elle compte faire

VOS REPRÉSENTANTS CFDT A LA FS DU CSA

Stéphane Dupin,
DR Auvergne-Rhône-Alpes

Nathalie Bailly,
DG

Jean-Claude CALIF
DG

Isabelle Dessagne,
Enquêtrice DR Bourgogne-Franche-Comté

Jean-Luc Popote
DIRAG

pour atteindre cet objectif.

Une relance sera faite à tous les agents afin de les sensibiliser et les encourager à suivre les formations au secourisme, via les assistants de prévention et médecins de prévention en région.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les documents de travail de cette formation spécialisée sur l'[intranet Symphonie](#)

[Santé au travail à l'Insee : bilan 2021 et perspectives](#)

[Rapport Social Unique 2022](#) : Toujours plus de tensions entre charges et ressources

[Tensions interpersonnelles](#) : une prévention à améliorer

[Fiches de signalement](#) : un dispositif réellement méconnu à la DG Insee ?

[Charte du temps et de la déconnexion](#) : un texte en écriture Insee : [une nouvelle charte du Temps et de la Déconnexion adoptée](#)